



PROCES-VERBAL DU CVS

Séance du Mardi 17 juin 2025 – 10h00

Etaient présents :

M. Frédéric PLUCHOT – Directeur de l'EPCAPA
M. Yannick LEFAIVRE – Directeur adjoint de l'EPCAPA
Mme Laïla BOUGIS – Directrice Territoriale BFC de l'EPNAK
Mme Françoise TENENBAUM – Représentante du CA – suppléante
Mme Marie-Ange MATHOUILLET – Représentante des Résidents – titulaire
Mme Simone BULLIER – Représentante des Résidents – titulaire
Madame Colette BUISSON – Représentante des Résidents – suppléante
Mme Brigitte FLACELIERE – Représentante des Familles – titulaire
Mme Nadia LOUZIER – Représentante du personnel – suppléante
M. Thierry PESSIN – Représentant des Familles – suppléant
Mme Marlène LANGUEDOCQ – Animatrice de l'EHPAD « Les Jardins Voltaire »
Mme Catherine CHOMARD – Représentante des Familles – suppléante
M. Mickaël JEANNIARD – Animateur de l'EHPAD « Les Jardins Voltaire »
Mme Florence GERBRON – Animatrice de l'EHPAD « Les Bégonias »
Mme Eléonore MAXIME – Cadre de santé de l'EPCAPA
Mme Isabelle AMICE – Cadre de santé de l'EPCAPA
Mme Faïza DEKKAL – Secrétaire de direction de l'EPCAPA
Mme Margot RICHTER – Ergothérapeute de l'EPCAPA
Mme Céline FERREUX – Assistante de Soins en Gériatrie de l'EPCAPA

Excusés :

M. Antoine HOAREAU – Représentant du CA – titulaire
Mme Odette GUYOT – Représentante des Résidents – titulaire
Mme Bernadette TRUCHOT – Représentante des Résidents – suppléante
Mme Claire MEGNE – Représentante du personnel – titulaire
Mme le Dr Amandine FARINOT – Médecin coordonnateur de l'EPCAPA
Mme Laurianne PINCOT – IDE coordinatrice de l'EPCAPA
Mme Christelle SIGOILLOT – Représentante du Conseil Départemental
Mme Aude-Marie MARTINET – Psychologue de l'EPCAPA
Mme Léa PLANCHENOT – Psychologue de l'EPCAPA

Monsieur le Directeur souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ouverte à 10h00.

1. Approbation du PV du 01/04/2025

☞ Le Procès-verbal du CVS 01/04/2025 est adopté à la majorité des membres présents.

2. Proposition application de l'article 10 du règlement intérieur du CVS de l'EPCAPA

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance au début de chaque séance
- Rédaction du relevé de conclusions par le/la secrétaire de séance

Monsieur le Directeur propose aux membres que soit mis en application l'article 10 du règlement intérieur du CVS qui prévoit qu'un relevé de conclusions soit rédigé par un ou une secrétaire, désigné(e) parmi les représentants



des familles, au début de chaque séance. La rédaction du procès-verbal de la séance serait toutefois assurée par la direction de l'EPCAPA.

Madame FLACELIERE se propose d'être désignée pour rédiger le relevé de conclusions et l'ensemble des membres approuve la proposition de Monsieur le Directeur et la désignation de Madame FLACELIERE pour rédiger le relevé de conclusions pour cette séance.

3. Point d'étape mandat de gestion EPCAPA / EPNAK

Madame BOUGIS prend la parole afin d'indiquer qu'un Conseil de la Vie Sociale Extraordinaire sera organisé au mois de septembre 2025 afin de faire un point d'étape complet et détaillé, comme le prévoit le mandat de gestion, soit 6 mois après son arrivée au sein de l'EPCAPA. Elle ajoute que cette séance sera également l'occasion de présenter l'ensemble des documents institutionnels prévus par la loi 2002 qui auront été retravaillés et rappelle aux membres du CVS qu'ils peuvent être associés à cette démarche pour celles et ceux qui le souhaitent.

4. Point sur les actions d'animation

Monsieur le Directeur laisse la parole aux animateurs pour aborder ce point. Les 3 animateurs présentent les activités qui se sont déroulées dernièrement par le biais du site internet de l'EPCAPA, sur lequel sont publiés très régulièrement des articles qui illustrent l'ensemble des animations proposés aux résidents.

5. Questions des résidents

EHPAD les Jardins Voltaire

Peut-il y avoir la présence de la direction sur le site les Jardins Voltaire ?

Monsieur LEFAIVRE, Directeur adjoint, est présent les mercredis et les vendredis sur ce site.

Monsieur PLUCHOT, Directeur, est présent les mardis sur ce site.

Peut-on envisager qu'un nettoyage des vitres du bâtiment soit fait, au moins au RDC ?

Les vitres de la salle événementielle ainsi que les vitres des chambres situées au rez-de-chaussée seront prochainement nettoyées. Une réflexion est à mener concernant les vitres des chambres des étages car celles-ci ne sont accessibles que depuis l'extérieur du bâtiment.

Peut-on installer des bancs sur les extérieurs, ainsi que des parasols ou autres ?

Des pergolas, des chaises ainsi que des tables supplémentaires vont être installées très prochainement dans les espaces extérieurs (patio et terrasses des étages).

6. Mise à jour – Règlement de fonctionnement

- Avis du CVS pour autoriser ou non l'accueil d'animaux de compagnie en EHPAD

Monsieur le Directeur cite l'article 26 de la loi Bien vieillir qui prévoit que, sauf avis contraire du Conseil de la Vie Sociale, les établissements doivent garantir aux résidents le droit d'accueillir leurs animaux de compagnie, sous réserve qu'ils soient en capacité d'assurer leurs besoins physiologiques, comportementaux et médicaux et de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité.

Après avoir évoqué les difficultés auxquelles pourrait être confronté l'établissement dans le cas où un résident ne serait plus en capacité de prendre en charge convenablement son animal de compagnie et qu'aucun proche ne puisse prendre le relais, il demande aux membres du CVS de donner un avis.

Madame FLACELIERE souhaite savoir si l'établissement reçoit beaucoup de demandes pour des admissions avec des animaux de compagnie. Monsieur le Directeur répond que cela reste très à la marge.

Les membres du CVS reconnaissent que le fait de permettre aux résidents d'accueillir des animaux de compagnie au sein de l'EHPAD risquent de générer beaucoup de difficultés, notamment lors de longues périodes d'hospitalisation, ou bien encore si le résident n'a aucun proche qui puisse accueillir l'animal en cas de besoin.



Un débat s'ensuit au cours duquel est évoqué la possibilité de contractualiser avec une association de médiation animale telle qu'Aninomade qui propose aux établissements d'accueillir temporairement un animal de compagnie, tout en prenant en charge les soins nécessaires.

Après échange entre les membres, le CVS émet un avis défavorable pour l'accueil des animaux de compagnie, toutefois il autorise l'établissement à établir une convention avec une association de médiation animale afin de permettre l'accueil temporaire d'animaux au sein de la structure dans la mesure où les soins dont ils ont besoin sont pris en charge par ladite association.

7. Point canicule

Monsieur le Directeur indique que le plan canicule a été mis en place dès le 1^{er} juin 2025 au sein de l'établissement. Il ajoute que des réunions à destination des professionnels se sont tenues dernièrement afin de rappeler l'ensemble des mesures à mettre en œuvre dès l'arrivée de la période estivale et plus particulièrement en cas de période de canicule. Les résidents sont également sensibilisés régulièrement par l'ensemble des professionnels notamment lors des temps de repas.

Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

- Mise à disposition de plusieurs lieux climatisés sur chacun des sites
- Mise à disposition de ventilateurs dans chaque chambre
- Acquisition de climatiseurs mobiles qui peuvent être installés dans les chambres lorsque cela est nécessaire
- Distribution de brumisateurs dans chaque chambre et à disposition également des professionnels
- Mise en place de tours de distribution de boissons plusieurs fois par jour
- Adaptation des menus favorisant l'hydratation

Madame FLACELIERE souhaite savoir si un « agent canicule » en renfort sera recruté sur chaque site comme cela a pu se faire par le passé. Monsieur le Directeur répond que la mise en place de ce dispositif n'est prévu que si le niveau 3 du plan bleu relatif à la canicule est activé.

Ce point ne suscitant plus de débat, Monsieur le Directeur poursuit le déroulé de l'ordre du jour.

8. Information – Tarif différencié

Monsieur le Directeur rappelle qu'une réflexion est en cours afin de permettre la mise en place d'un tarif différencié « **uniquement pour les nouveaux arrivants** », comme la législation le prévoit. Cette réflexion a mené à plusieurs simulations dans la limite d'une hausse de 35 % comme les textes le permette.

Ainsi, Monsieur le Directeur indique qu'il souhaiterait proposer un tarif différencié à hauteur de + 15 % par rapport au tarif de base appliqué actuellement ce qui amènerait le coût du loyer pour un mois de 30 jours à 2788 € (vs 2448.60 € pour le loyer actuellement facturé aux résidents).

Un vif débat s'ensuit au cours duquel Madame FLACELIERE juge que cette hausse serait trop importante. Madame TENENBAUM rejoint les propos de Madame FLACELIERE, elle indique ne pas être opposée à la mise en place d'un tarif différencié mais pas avec une telle hausse. Elle ajoute qu'il serait souhaitable, si la réglementation le permet, de pratiquer différents tarifs en fonction des revenus de chacun. Monsieur LEFAIVRE précise que le Conseil Départemental avait spécifié que cette hypothèse était possible mais qu'elle nécessiterait d'avoir une visibilité sur toutes les ressources dont disposent les résidents ce qui n'est pas le cas actuellement. Madame BOUGIS complète en indiquant que s'agissant d'un sujet complexe il est important d'en discuter et de prendre le temps de la réflexion avant toute prise de décision. Elle précise qu'une rencontre avec l'ARS et le Conseil Départemental est prévue prochainement et que ce sujet sera abordé afin d'apporter plus d'éléments factuels lors d'un prochain CVS.

9. Point qualité

- Questionnaires de satisfaction à destination des résidents et des familles
- Présentation de la fiche VANI (Votre Avis Nous Intéresse) et lieux d'information pour les 2 sites
- Plaintes et réclamations / Fiches d'Evènements Indésirables

Questionnaires de satisfaction à destination des résidents et des familles

Monsieur LEFAIVRE prend la parole afin d'évoquer la diffusion, au cours du mois de juillet prochain, d'un questionnaire de satisfaction à destination des résidents et des familles. Cette démarche nécessaire permettra de connaître le niveau de satisfaction ou d'insatisfaction de chacun. Il précise que les résultats de ce sondage seront exposés lors du CVS qui se tiendra au mois de septembre 2025.

Présentation de la fiche VANI (Votre Avis Nous Intéresse) et lieux d'information pour les 2 sites

Monsieur LEFAIVRE explique par ailleurs que des « fiches VANI » (Votre Avis Nous Intéresse) seront également mises à disposition dans les accueils des sites, afin de recueillir tout avis qu'il s'agisse de résidents, de familles ou bien encore de visiteurs. Celles-ci seront à compléter et à glisser dans une urne prévue à cet effet. Cet outil complémentaire vise à favoriser l'expression et améliorer les pratiques de l'établissement.

Suite à la présentation du modèle de « fiche VANI », des remarques et des demandes de modifications de certaines données sont émises par les membres du CVS. Monsieur LEFAIVRE indique que celles-ci seront bien prises en compte avant diffusion.

Madame FLACELIERE propose que cette fiche soit également mise à disposition sur le site internet de l'EPCAPA et sa demande est acceptée.

Plaintes et réclamations / Fiches d'Evènements Indésirables

Monsieur LEFAIVRE indique que 10 plaintes et réclamations ont été reçu depuis le dernier CVS et 32 fiches d'évènements indésirables ont été recensées. Il effectue ensuite un focus sur certaines d'entre elles.

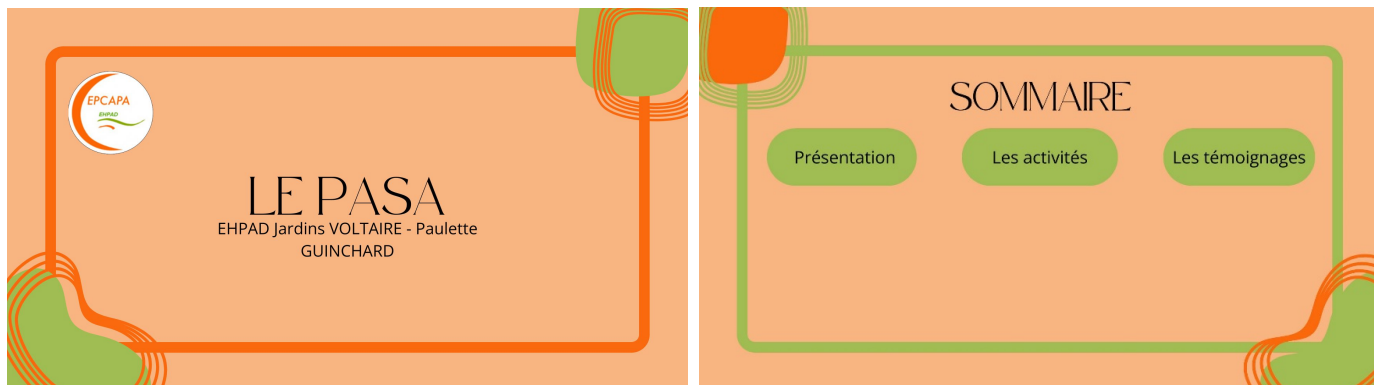
La première fait état du fait qu'une résidente qui avait un rendez-vous médical à l'extérieur n'était pas prête lors de l'arrivée des ambulanciers. Monsieur LEFAIVRE indique qu'un manque de communication a amené à ce dysfonctionnement et évoque ensuite les actions mises en œuvre afin d'éviter que cela ne se reproduise.

Le deuxième cas de figure présenté mentionne le comportement agressif d'une résidente et des difficultés de prise en soin que cela induit. Le comportement inadapté de la famille de la résidente est également évoqué ce qui engendre des difficultés pour les professionnels. Monsieur LEFAIVRE fait ensuite état des actions menées pour tenter d'accompagner au mieux et de stabiliser la résidente pour permettre de lui apporter une prise en soin adaptée. En ce qui concerne les difficultés avec la famille de celle-ci, Monsieur LEFAIVRE précise qu'un signalement a été fait auprès de l'ARS et du Conseil Départemental.

Monsieur LEFAIVRE termine sa présentation puis laisse ensuite la parole à l'équipe du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) des Jardins Voltaire présente ce jour.

10. Présentation du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

Madame MAXIME, Cadre de santé référente du PASA, rappelle que cette unité située au 3^{ème} étage du site les Jardins Voltaire est ouverte depuis le 6 mai 2024. Elle et son équipe diffuse et commente ensuite un powerpoint de présentation :



L'équipe PASA

Une cadre de santé

Deux coordinatrices : Une ergothérapeute et une psychomotricienne

Deux ASG

Une psychologue

Présentation

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Plus de 80% des résidents accueillis à l'EPCAPA présentent des troubles cognitifs, le projet d'établissement prend en compte cette réalité pour proposer des prises en charge adaptées

Ainsi une unité protégée a été mise en place sur l'EHPAD des Bégonias depuis 2014

Concernant les résidents souffrant de troubles cognitifs modérés la création du PASA de 14 places (par jours ouvrés) offre un espace convivial et une équipe dédiée afin de pouvoir préserver les capacités et encourager leur participation dans les actes de la vie quotidienne et lors des activités thérapeutiques.

Les activités

Les activités proposées ont pour but de répondre aux objectifs du PASA

- > Maintenir les capacités fonctionnelles restantes
- > Maintenir les fonctions cognitives restantes
- > Mobiliser les fonctions sensorielles
- > Maintenir le lien social

Maintenir les capacités fonctionnelles restantes

Atelier Equilibre

Atelier Cuisine

Atelier Jardinage

Atelier Manuelles et Créatives

Maintenir les fonctions cognitives restantes

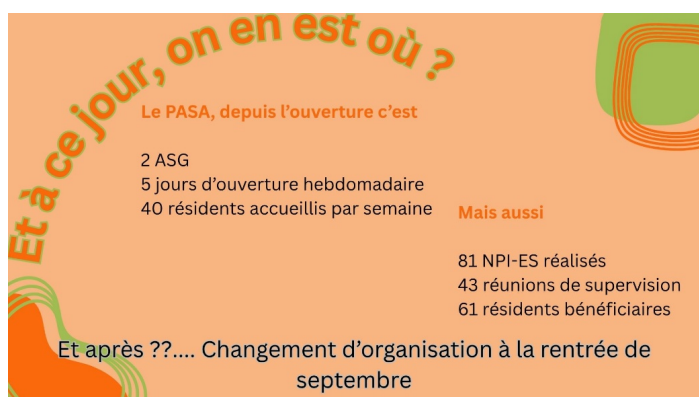
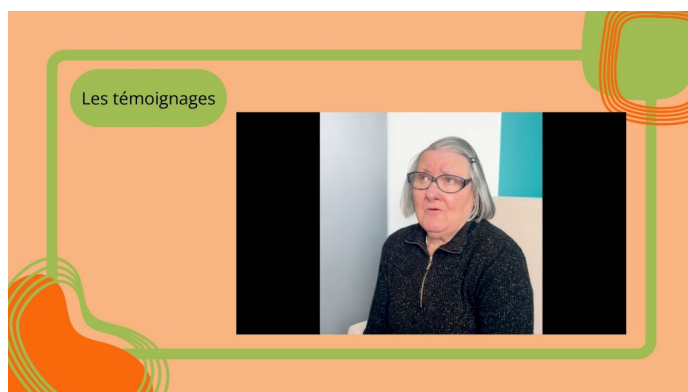
Atelier Mémoire

Mobiliser les fonctions sensorielles

Atelier esthétique et bien être

Projet en cours d'élaboration

Atelier Sensoriel



Pour terminer Madame MAXIME précise qu'à partir du mois de septembre prochain le PASA devra fonctionner à 50 % de sa capacité pendant 6 mois du fait de l'absence d'une assistante de soins en gérontologie pour laquelle aucun remplacement n'est prévu. Madame TENENBAUM déplore cette nouvelle et souhaite que la direction de l'EPCAPA mène une réflexion pour permettre de solutionner cette problématique. Elle indique que ce point devra être évoqué lors du prochain CVS.

11. Questions et informations diverses

Monsieur le Directeur souhaite faire part d'une information qui concerne l'évaluation externe de l'EPCAPA qui se déroulera du 6 au 10 octobre 2025, soit 2,5 jours par site. Il précise qu'une réunion de cadrage s'est déroulée le 16 juin avec un des évaluateurs de la société SOCOTEC. Il informe les membres du CVS que dans le cadre de cette évaluation, une rencontre sera organisée entre les évaluateurs, les représentants des résidents et les familles ainsi que les représentants du Conseil d'Administration. La date et l'heure précise seront communiquées dès réception du calendrier du déroulement de l'évaluation.

Madame FLACELIERE prend la parole pour demander si un distributeur de boissons et une fontaine à eau seront installés sur les sites, comme cela avait été annoncé lors du dernier CVS. Monsieur LEFAIVRE répond par l'affirmative pour l'installation du distributeur de boissons et précise toutefois que la société avec laquelle l'EPCAPA a contractualisé a annoncé un délai d'attente de 6 à 8 semaines pour son installation.

Par ailleurs, Madame FLACELIERE réitère la demande qu'elle avait formulée lors du dernier CVS. Elle avait souhaité que soit présenté en séance le tableau relatif aux moyens humains présents dans l'établissement face au nombre de résidents présents au même moment. De plus, Madame FLACELIERE demande également si un point général sur le nombre de Projets d'Accueil Personnalisés déjà réalisés pourra être présenté prochainement.



**ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL D'ACCUEIL DE
PERSONNES AGEES
44 Boulevard de l'Université
21000 DIJON**

Monsieur LEFAIVRE répond que ces 2 éléments feront l'objet d'une présentation lors du CVS de septembre 2025.

Enfin, Madame FLACELIERE souhaite savoir si durant la période estivale, les congés d'été des animateurs permettront tout de même la présence de l'un d'entre eux. Les animateurs répondent par l'affirmative en indiquant qu'ils ont échelonnés leurs périodes de congés de façon à ce que l'un d'entre eux soit toujours présent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Directeur remercie les membres et lève la séance à 12h15.

Le Directeur,

La Présidente,

M. PLUCHOT

Mme MATHOUILLET